

N°28
JUILLET 2018

LA COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

CCM₂P
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau

DÉLINQUANCE
**AGIR ET PRÉVENIR
POUR RÉUSSIR
ENSEMBLE**



LOGO

n.m. (de logos)

Changer de logo n'est jamais un geste anodin pour une collectivité. Il s'agit en effet d'un tournant dans la vie d'une structure, d'un signe fort et d'une volonté d'impulser une nouvelle dynamique. Notre précédent logo, vieux de plus de 17 années, avait incontestablement vieilli, était peu lisible et ne reflétait plus notre positionnement, notre ambition, ainsi que les valeurs de votre intercommunalité.



La qualité première d'un logo est d'être porteur de sens. Son impact visuel doit être dense et fort. Son graphisme doit être simple et synthétique tout en étant suffisamment riche pour introduire un univers graphique cohérent et identifiant.

Ici, nous avons fait le choix de capitaliser sur l'acronyme « CCMP », pour mieux incarner le projet communautaire que l'ensemble des élus

a construit et voté à l'unanimité en mars 2016. Dans un contexte territorial sans cesse mouvant, face à une Métropole Lyonnaise forte et ambitieuse, il est nécessaire que la CCMP s'affiche et s'affirme dans l'espace public.

Chacun d'entre vous habite un territoire qui se construit progressivement autour d'offres de services, d'un paysage remarquable ou encore d'équipements publics significatifs. Si la CCMP est avant tout un projet fédérateur entre les communes et ses habitants, soyons dès lors fiers de lui donner une visibilité et une identité qui nous ressemble et nous rassemble.



Pascal Pratière
Président de la CCMP

LA
COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA CCMP :
BEYNOST, MIRIBEL, NEYRON, ST-MAURICE-
DE-BEYNOST, THIL, TRAMOYES



1820, Grande rue - 01700 MIRIBEL
Tél : 04 78 55 52 18 - mail : infos@cc-miribel.fr - www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication : *Pascal Pratière*
Rédacteur en chef : *Sébastien Bénéthoulière*
Conception-rédaction / création et mise en page : *J'articule*
Images / illustrations : *AKY Studio, CCMP, Lotfi Dakhli, Mélanie Masson, Shutterstock, iStock, Thierry Demko, Dombes Côtière Tourisme*
Impression : *ICA Courand*, en 10 000 exemplaires sur papier FSC
Prochaine parution : décembre 2018
Dépôt légal en cours



Je souhaite déposer une demande de logement social. Où m'adresser à présent ?

Depuis janvier 2016, la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (loi ALUR) simplifie vos démarches via un dossier unique de logements enregistré et numérisé sur le Système National d'Enregistrement (SNE). Il est alors pris en compte par tous les bailleurs et tous les territoires concernés par votre demande.

Vous pouvez enregistrer et suivre votre dossier sur le portail web www.demande-logement-social.gouv.fr ou dans les mairies des communes de Beynost,

Miribel, Neyron et Saint-Maurice-de-Beynost. Dans les communes de Thil et Tramoyes, vous pourrez uniquement consulter le suivi de votre dossier.

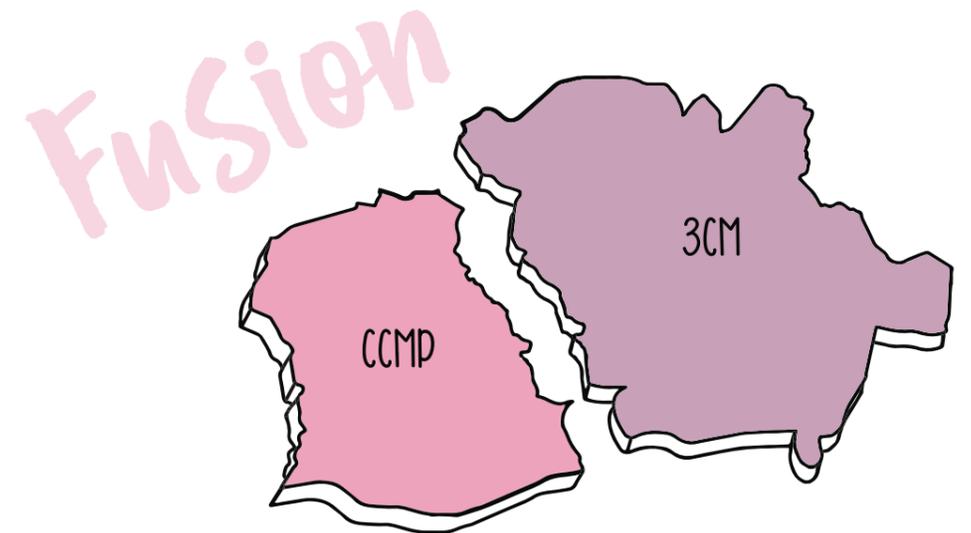
Une fois votre dossier enregistré, un bailleur social peut vous contacter dès qu'un logement est disponible. Une fois complétée de vos pièces justificatives, votre demande finale parviendra à la commission d'attribution composée du Maire de la commune où le logement est attribué, d'un représentant des organismes de



à télécharger sur le site de la CCMP

financement des logements sociaux, d'un représentant d'un organisme social du Département et du Président de la CCMP.

Cette nouvelle organisation permet d'accélérer les attributions de logements, en partageant à l'échelle de tout le territoire la gestion de l'ensemble du parc de logements sociaux. Cela facilite également grandement vos démarches grâce au dossier unique. Nous avançons là, ensemble, aux côtés des communes et de nos partenaires sociaux, vers un territoire plus solidaire et facile à vivre !



Pourquoi le projet de fusion CCMP - 3CM est-il finalement abandonné ?

Tout au long des études d'opportunité et de faisabilité de la fusion, le projet s'est inscrit dans une démarche volontariste et non imposée par la Préfecture. La loi exigeait donc une majorité qualifiée des communes de chacune des deux intercommunalités pour que le processus soit mené à son terme. Chaque maire a alors recueilli en ce début d'année l'avis de ses équipes municipales sur la volonté de faire aboutir ce projet de territoire. Au terme de ces consultations, il apparaît que les six communes de la CCMP se sont engagées ouvertement et unanimement en faveur de la fusion, tandis qu'une majorité qualifiée n'a pas pu se dégager sur le territoire de la 3CM (3 communes sur 9 favorables). Le processus s'est donc arrêté de facto.

Les élus de la CCMP regrettent profondément ce choix qui tient à des craintes, liées aux évolutions législatives en cours mais également à la proximité métropolitaine de notre territoire. De notre point de vue,

cette proximité est tout au contraire un atout et une exigence. Constituer aux portes de la Métropole Lyonnaise une Communauté d'agglomération de 50 000 habitants tout en se dotant de compétences structurantes aurait en effet permis à la Côtière de renforcer son influence. Ce nouveau territoire aurait pu s'arrimer davantage au Département de l'Ain en proposant les politiques publiques que vous êtes en droit d'attendre et en renforçant notre attractivité économique. Le raisonnement autarcique du « chacun chez soi » est une vision que nous ne partageons pas et les élus de la CCMP sont plus que jamais déterminés à renforcer le fait communautaire en travaillant à de nouvelles pistes de mutualisation avec les communes ou en développant de nouvelles compétences qui consolideraient le parcours résidentiel de nos populations. Comptez sur nous pour continuer à faire de la Côtière un territoire dynamique et attractif pour ses habitants et ses entreprises.

VOIR LA
COMMUNAUTÉ
N°26

VOUS AUSSI AVEZ
UNE QUESTION ?
UNE REMARQUE ?

Écrivez-nous
par courrier (CCMP
1820 Grande rue,
01700 MIRIBEL)
ou directement sur
notre site internet
[www.cc-miribel.fr/
contact](http://www.cc-miribel.fr/contact)

DÉLINQUANCE DES + JEUNES

Agir et prévenir pour réussir ensemble

UNE STRATÉGIE GLOBALE AUTOUR DE 3 CADRES D'ACTIONS

Acteurs sociaux, écoles, collèges, lycées, élus, forces de l'ordre... Tous les acteurs sont réunis sur le territoire autour d'objectifs communs d'accompagnement des jeunes.

Le CISPD assure la prévention primaire et éducative auprès des jeunes exposés à la délinquance

Créé en 2010, il est une instance de concertation locale et de coordination des acteurs de la sécurité et de la prévention sur le territoire.

Ses principaux objectifs sont :

- élaborer une politique intercommunale de la jeunesse ;
- assurer des suivis individualisés, des rendez-vous de médiation auprès de jeunes à problèmes et mettre en place une veille sur l'évolution des mineurs impliqués ;
- prévenir, agir et lutter contre les conduites addictives ;
- sensibiliser les publics à la citoyenneté et au respect de l'autre en menant des actions portant sur le « vivre ensemble » aux côtés de professionnels.

Le rôle du CISPD, au-delà des actions de prévention, est également de faciliter l'exécution des décisions de justice (mesures de réparation, projets de travaux d'intérêt général) ; et de renforcer la coopération entre les forces de l'ordre (Gendarmerie – Police Municipale).



Le Contrat de Veille Active (CDVA) soutient l'accompagnement des jeunes (voir La Communauté n°23)

En septembre 2015, le CDVA est signé entre les différents partenaires sociaux du territoire sur les thématiques du logement, de l'emploi, mais également de la sécurité et de l'éducation avec 6 objectifs opérationnels :

- impliquer les familles dans la scolarité de l'enfant ;
- soutenir la réussite éducative ;
- développer l'offre et l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ;
- favoriser le « vivre ensemble » et transmettre des valeurs citoyennes aux jeunes ;
- développer la mobilité vers les équipements publics ;
- créer et/ou maintenir les liens entre les acteurs sociaux pour favoriser une approche intercommunale.

Le Plan de Prévention de la Délinquance lutte contre les dérives des jeunes au sein de la ZSP

Ses principaux objectifs :

- lutter contre l'économie souterraine au travers d'une approche sanitaire et sociale (prévention, soutien aux parents, etc.) ;
- favoriser leur insertion socio-professionnelle via des activités, des actions de formation et d'insertion, des projets éducatifs, etc.

Prévenir, agir, punir... mais surtout maintenir la qualité de vie, l'environnement et la quiétude du territoire... Qu'il s'agisse du maintien de l'ordre ou de la prévention de la délinquance, tous les dispositifs mis en place par la CCMP s'inscrivent avant tout dans une stratégie construite avec l'ensemble des partenaires compétents.

DES ACTIONS COLLECTIVES QUI PORTENT LEURS FRUITS



Les groupes de travail

PARTAGE = SOLUTIONS
Différents groupes de réflexion et de travaux réunissent régulièrement et, suivant leur cadre, des services sociaux, la Gendarmerie, les éducateurs de la prévention spécialisés (ADSEA), l'Éducation Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).



Des chantiers jeunes et éducatifs

IMPLICATION = SOLUTIONS
Les chantiers jeunes et chantiers éducatifs communaux sont proposés à des jeunes volontaires pour financer (en gagnant jusqu'au SMIC grâce à leurs travaux) des projets personnels ou collectifs : un achat, des vacances, etc.



Des médiatrices aux côtés des jeunes

DIALOGUE = SOLUTIONS

En 2017, deux médiatrices ont parcouru le territoire pour porter un diagnostic sur les regroupements de jeunes. En allant à leur rencontre pour mieux les connaître, elles ont identifié plusieurs pistes de travail servant aujourd'hui de base aux actions notamment du CISPD et du Contrat de Veille Active (chantiers jeunes, citoyenneté, employabilité, prévention des addictions, etc.).



Le CSU en novembre : 85 caméras coordonnées

Le Centre de Supervision Urbaine ouvrira ses « écrans » en novembre 2018 et coordonnera les 85 caméras de vidéoprotection du territoire pour croiser les actions des Polices Municipales et de la Gendarmerie avec une ressource commune et des équipements radio reliés.

Cette mutualisation des moyens permettra de renforcer le travail partenarial et d'envisager, à terme, la création d'une police intercommunale.

« Par le biais des opérateurs présents au sein du CSU, il sera désormais possible de constater en direct des infractions, mais aussi de suivre des mises en fuite ou des événements particuliers. Cette mutualisation des équipements nous permettra d'être proactifs et encore plus efficaces sur la résolution d'enquêtes.

Elle alimentera un travail commun déjà en place, avec des échanges réguliers entre les Polices Municipales et nos services, s'inscrivant pleinement dans le cadre de la PSQ (Police de Sécurité du Quotidien). »

Lieutenant Agnès David

Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de Miribel



DAVID POURCHAIRE

Responsable
de la Police Municipale
de Saint-Maurice-de-Beynost

FOUZIA ZAHAR

Directrice du centre social
CeSAM de Miribel

RAYMOND GIRAUDO

Délégué du Procureur
de la République

DIALOGUE
COLLABORATIF PROXIMITÉ
TERRITOIRE JEUNES
PRÉVENTION RESPECT

Regards croisés sur un dialogue ouvert avec les jeunes

Centre social, forces de l'ordre ou représentant de la justice, chacun intervient à des échelles et des étapes différentes du parcours d'un jeune, délinquant ou non. Chacun a pour autant sur le territoire et au travers de son métier une même vision du partage des objectifs, des moyens et des réussites, au travers d'une véritable philosophie du dialogue.

Avant de parler de prévention, qu'observe-t-on réellement en termes de délinquance sur le territoire ?

Fouzia Zahar Ce que l'on peut affirmer, c'est que notre territoire est calme et paisible. On ne ressent pas la tension que l'on peut trouver sur des territoires voisins du nôtre, plus proche de la Métropole par exemple.

Ici nous parlons surtout de dégradations, de regroupements de jeunes, d'addictions, de drogues et de délinquance petite ou moyenne.

Raymond Giraudo Les méfaits sont sans commune mesure avec les territoires que l'on dit sensibles. D'ailleurs, on parle finalement de délinquance, mais ce ne sont pas toujours de vrais « délits », au sens juridique du terme, encore moins des affaires criminelles.

Réaliser un tag, casser une poubelle, un carreau, ou graver son nom sur les bancs

publics... Ça n'est pas d'une gravité certaine. Pourtant, cumulé, c'est un coût énorme pour nos communes qui n'est pas acceptable.

Comment prévenir cette délinquance ?

David Pourchaire Je pense que le fil conducteur est la proximité. Il nous faut connaître les personnes. Toute la population, et plus encore les jeunes.

Finalement le travail d'une police municipale est bien d'être proche. Cela prend du temps, mais il faut aller à leur rencontre, leur parler, les approcher et installer une confiance. Tisser des liens.

Plus nous les connaissons, plus notre travail est efficace. Que ce soit pour résoudre une affaire ou pour accompagner les jeunes sur le bon chemin.

FZ Ce travail de dialogue est d'autant plus important et obtient d'autant plus de succès que la Police Municipale sur le territoire connaît les actions, par exemple, du centre social. Quand un policier rencontre un jeune désœuvré, il sait le guider vers un projet, lui apporter une solution.

Il sait qui contacter. C'est un tout que nous sommes parvenus à construire ensemble, comme un partenariat entre acteurs du social et de la sécurité, aux côtés des jeunes.

DP Oui, notre mission est de faire respecter la loi quand on est une « police », mais pas seulement de sévir.

Si nous interpellons un jeune qui est aidé par le centre social sans connaître son historique et le parcours dans lequel il est par exemple intégré, nous risquons de casser une action préventive et d'enfoncer la tête de ce jeune sous l'eau.

Ça n'est pas le but.

La difficulté de mon métier sera de trouver le juste milieu et de savoir passer le relais à la bonne personne, la bonne institution.

RG Il faut aussi avoir la « manière » pour parler et entrer en contact. Il faut savoir prendre et comprendre les informations. Ne pas avoir d'*a priori*.

Alors nous pouvons accompagner et même résoudre des affaires.

Travailler de concert entre acteurs est aussi une clé de réussite ?

FZ Sur les violences faites aux femmes, par exemple, le travail entre Gendarmerie et Police Municipale nous a permis de soulever de nombreuses situations. Auprès des jeunes, parfois les établissements scolaires nous appellent. On rencontre alors l'équipe pédagogique, les parents. On trouve des solutions qui sont plus justes, parce que nous partageons les données.

C'est le cas aussi dans les groupes de travail que l'on mène avec la Police Municipale. On partage nos « dossiers », on apprend des situations, on croise les informations et alors parfois on peut enrayer un mécanisme très simplement.

Ce travail collaboratif est-il un choix ou une obligation ?

RG Rien n'est écrit. L'écoute est un savoir-être.

Sur le territoire, ce sont les personnes en place, qui, par leur nature, leur implication dans leur propre métier et le fait qu'elles soient dévouées à leur cause, ont fait bouger les choses. Ça n'est pas une généralité et cela prend du temps, mais nous avons la preuve que l'alchimie fonctionne.

FZ Nous menons des actions de prévention et nous croisons souvent les mêmes partenaires. Le territoire est petit, nous nous connaissons tous. Et le savoir-être que nous avons avec les habitants, jeunes ou moins jeunes, nous ne pouvons faire autrement que de le reproduire entre partenaires !

Au-delà de ce « choix » d'agir, retenons aussi l'impulsion des dispositifs comme le Contrat de Veille Active ou le CISPD qui nous ont poussé naturellement dans le sens du partage et de la collaboration.

DP Nous avons la chance de pouvoir nous rencontrer, prendre le temps de dialoguer entre nous, avec les jeunes sur ce territoire. Tout simplement parce que cette tension des délits dont nous parlions n'est pas si lourde.

Le reste est une question de respect mutuel. Nous devons être tous respectables et respectueux. Nous serons alors respectés et la porte sera ainsi ouverte au dialogue.

PASSERELLE

Une passerelle « modes doux » traversera le Rhône dès 2020 pour connecter la Côtière au Grand Parc. Ce projet, figurant parmi les priorités du Plan Global de Déplacements (PGD) de la CCMP, vise directement à encourager la mobilité douce comme le vélo, et à préparer le projet d'Anneau Bleu dont la Communauté de communes est maître d'ouvrage...

Une nouvelle porte vers le Grand Parc

UN CHANTIER DÈS JANVIER 2019

Janvier 2018 > Septembre 2018
Études techniques

Novembre 2018 > Février 2019
Dépôt du dossier environnemental réglementaire*

* La construction de la passerelle est soumise à une autorisation au titre de la loi sur l'eau. Au-delà du raccordement aux itinéraires « modes doux » du territoire, l'ensemble du projet a été imaginé pour mettre en valeur la qualité environnementale et écologique des abords du canal, en accord avec le projet de l'Anneau Bleu.

Septembre 2018 > Septembre 2019
Études d'avant-projet et de projet. Cette étape préalable permettra de préciser les plans de la construction, les matériaux et les conditions précises de mise en œuvre. Un marché sera passé avec les entreprises en charge des travaux et permettra d'arrêter le coût et le planning exacts pour la réalisation de l'ouvrage, ainsi que son coût prévisionnel d'exploitation.

Novembre 2019
Démarrage des travaux

- 114 mètres de long,
- Entre 2,5 et 3 mètres de large
- Pas de pile de pont dans le lit du canal, pour simplifier l'implantation.

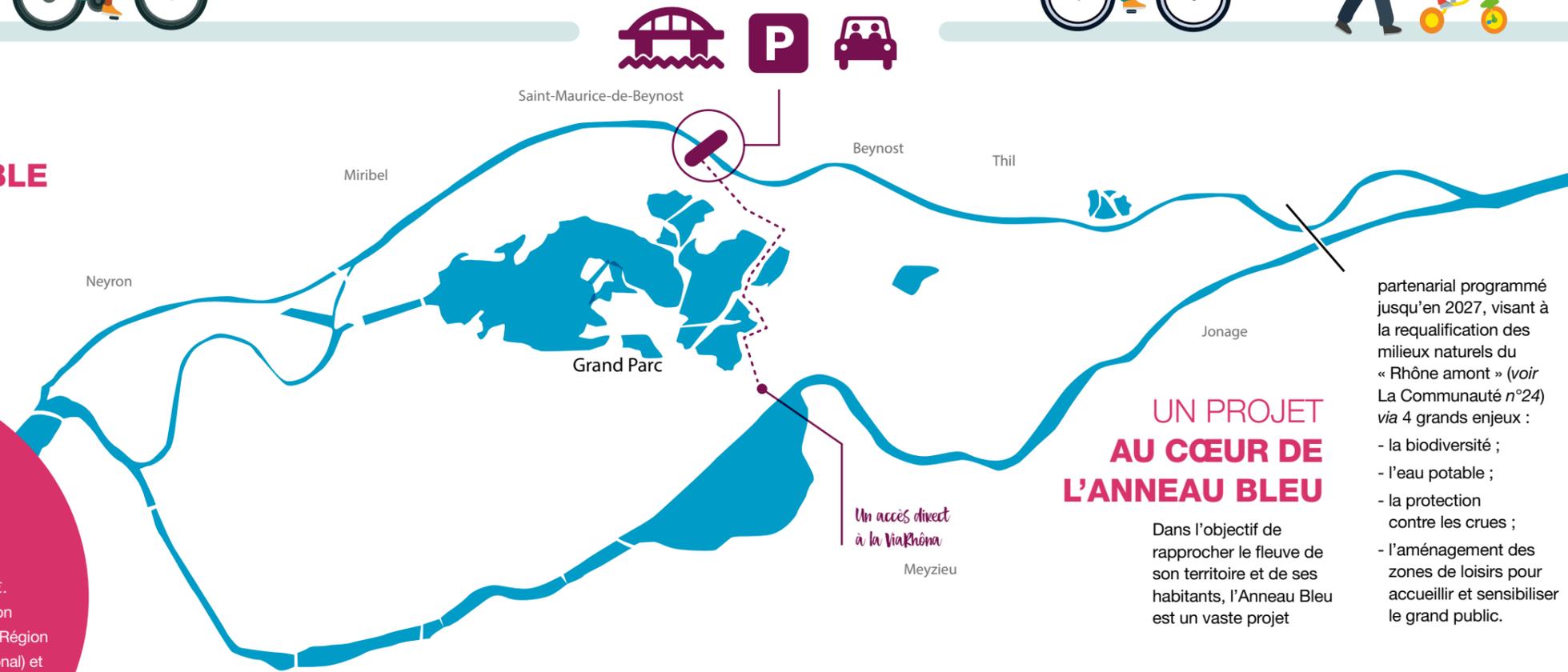
Un chemin piéton dont le tracé est envisagé entre le parking de co-voiturage et la passerelle pour mutualiser les équipements et simplifier l'accès.



UNE IMPLANTATION CENTRALE ET ACCESSIBLE

La passerelle est destinée à tous les promeneurs à pied ou à vélo du territoire et des alentours.

Elle fournira aux habitants de la Côtière, familles et sportifs, une nouvelle porte d'entrée sur le Grand Parc vers les lacs, l'Iloz' et la ViaRhôna par le Nord.



UN PROJET AU CŒUR DE L'ANNEAU BLEU

Dans l'objectif de rapprocher le fleuve de son territoire et de ses habitants, l'Anneau Bleu est un vaste projet

partenarial programmé jusqu'en 2027, visant à la requalification des milieux naturels du « Rhône amont » (voir La Communauté n°24) via 4 grands enjeux :

- la biodiversité ;
- l'eau potable ;
- la protection contre les crues ;
- l'aménagement des zones de loisirs pour accueillir et sensibiliser le grand public.

LE CONTRAT TERRITORIAL

En 2016, la CCMP a signé un contrat de revalorisation et de restauration du canal de Miribel et va investir 9,6 M€ d'ici à 2021 répartis comme suit :

- Anneau Bleu : 1 M€
- Les Berges : 6,2 M€ dont 5 M€ de subventions attendues.
- Accessibilité au Grand Parc : 2,4 M€ pour le projet de passerelle.

Sur le territoire de la CCMP, la création de la passerelle fait directement partie de ce 4^{ème} enjeu, reliant les futures berges, la Côtière et la ViaRhôna.

2,4 M€

LE COÛT TOTAL DES TRAVAUX EST AUJOURD'HUI ESTIMÉ À 2,4 M€. Plusieurs subventions de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la Région (Fonds Européen de Développement Régional) et du Conseil Départemental (Plan Vélo) devraient accompagner ce budget.

CINÉMA



Le terrain est acheté À SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST ET les études avancent

Le projet du futur complexe cinématographique de la Côtère avance. La CCMP vient de faire l'acquisition d'un terrain d'une surface globale de 12 215 m² sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost au lieu-dit « Les Bottes », pour un montant total de 620 000 €.

Dans ce cadre, la CCMP a désigné l'entreprise responsable de son assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de l'accompagner dans la définition de son projet (modèle économique, mode de gestion, projet culturel pour le territoire, etc.) : un travail nécessaire pour avoir le meilleur dossier possible devant les commissions d'autorisation.

En parallèle, la CCMP travaille avec les communes de Beynost et de Saint-Maurice-de-Beynost à l'aménagement des voiries et la fluidification des déplacements sur ce secteur.

CULTURE

QUE LE SPECTACLE VIVE...

En vue de développer la qualité de vie et l'offre culturelle sur le territoire, la CCMP travaille à la création d'un Pôle culturel et touristique qui mutualisera une médiathèque tête de réseau, l'Office du Tourisme « Dombes Côtère Tourisme », une salle de spectacle vivant, déjà existante au sein de l'Allegro, et enfin un espace de restauration (voir la Communauté n°23).

MAIS QUELS SONT EXACTEMENT LES BESOINS DES HABITANTS ?

Si la lecture publique a fait l'objet d'un diagnostic et d'un plan d'actions ambitieux, la politique du spectacle vivant reste à écrire à l'échelle communautaire. La CCMP procédera donc dès

la fin de l'année à un diagnostic approfondi de l'existant (sociologie des publics fréquentant actuellement l'Allegro, besoins, pratiques et surtout attentes des spectateurs, état des lieux critique des structures existantes et analyse du fonctionnement de territoires équivalents...).

Autant de sujets que le cabinet d'audit retenu devra synthétiser pour que la Côtère dispose dans les prochaines années d'un lieu culturel et de diffusion artistique de grande qualité.

Rendez-vous dans votre prochain numéro de La Communauté pour plus d'informations.



LOGEMENTS

Le Programme Local de l'Habitat SERA RÉVISÉ

Le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCMP, adopté le 17 novembre 2011, est le fruit d'une démarche initiée volontairement par le territoire en 2006, dans le but d'assurer un développement résidentiel harmonieux et équilibré de l'intercommunalité.

Afin de mieux coordonner les politiques d'habitat et les bassins de vie et d'emploi, la DDT de l'Ain avait demandé à la CCMP d'attendre une éventuelle fusion avec la 3CM avant d'élaborer un nouveau PLH, autorisant de manière temporaire la simple prorogation de l'actuel document.

L'abandon à court terme du projet de fusion a alors pour conséquence l'élaboration d'un nouveau PLH dont les différentes phases de diagnostic, définitions des orientations et actions aboutiront à une validation en décembre 2018.

Plusieurs enjeux de taille seront relevés : mieux définir la place et l'offre résidentielle du territoire au regard des territoires voisins, faciliter l'accès au logement des jeunes actifs et le maintien des personnes âgées à leur domicile, améliorer la performance énergétique des logements et, *in fine*, définir une stratégie territoriale à long terme cohérente avec le projet de territoire et son évolution démographique.

ASSAINISSEMENT

Les travaux démarrent À THIL POUR REJOINDRE NIÉVROZ

Dans un objectif d'économie et de performance du réseau, la CCMP a prévu de raccorder la collecte des eaux usées de Thil avec la station d'épuration de la 3CM à Niévroz. Deux postes de refoulement par air comprimé seront ainsi créés.

La création du réseau d'assainissement nécessite 4 phases de travaux dont les deux premières démarrent dès ce mois de juillet 2018 et devraient s'étendre jusqu'à fin 2019 (sous réserve de contraintes météorologiques ou techniques majeures).



Coût global du projet
3,5 millions d'euros HT
dont 958 000 euros HT
investis par la CCMP.

TRAVAUX



VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR MIRIBEL ET NEYRON

Entre décembre 2017 et avril 2018, la CCMP a réalisé des travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire à Neyron et Miribel. Un travail par pontage des fissures et un traitement par projection des parties faïencées permettent de prolonger de 3 années la durée de vie de cette route. Sa remise aux normes ainsi repoussée épargne à la CCMP des travaux bien plus lourds, longs et coûteux, à l'image de ce qui a été réalisé sur le chemin Noir à Saint-Maurice-de-Beynost ou à Miribel.

Coût global des travaux :
50 203,35 € TTC

ENTRETIEN DU TORRENT DU RAPAN À NEYRON

Les garde-corps et la maçonnerie du piège à graviers de l'ouvrage de ruissellement du torrent ont été mis aux normes à hauteur de la commune de Neyron.

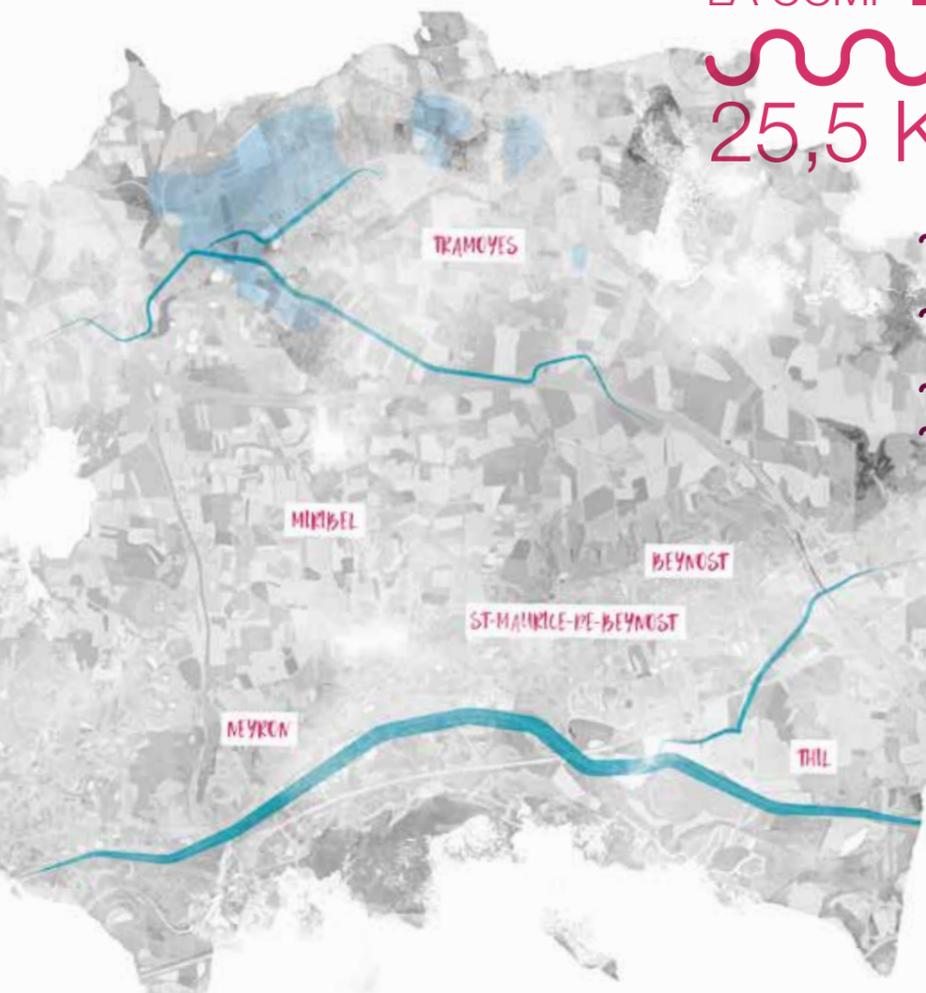
Coût global des travaux :
29 805,30 € TTC

Comment se protège-t-on des Inondations aux abords des cours d'eau ?

La CCMP a récemment intégré la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) dans le champ de ses compétences. Elle place ainsi cet enjeu majeur et toutes les problématiques environnementales, de qualité de vie et de sécurité qui en découlent au sein de ses réflexions d'aménagement du territoire, aux côtés des communes.

LA CCMP ENTOURÉE D'EAU !

25,5 KM de cours d'eau et de zones humides



- ~ Le Rhône & le canal de Miribel
- ~ Le ruisseau des Échets et son affluent les Ormes
- ~ La Sereine
- ~ Le marais des Échets

L'eau représente un véritable enjeu sur le territoire. Actuellement, la CCMP étudie ainsi avec les collectivités limitrophes la gestion globale de ces cours d'eau à l'échelle des bassins versants.

GEMAPI, UNE NOUVELLE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE PRÉVUE PAR LA LOI

GEMAPI
=
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Les lois Maptam (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014) et Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) ont transféré la gestion des milieux humides et aquatiques, ainsi que la prévention des inondations, aux intercommunalités. Une compétence désormais obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Quels enjeux pour la CCMP ?
La CCMP devra proposer une vision cohérente des différentes problématiques suivantes :

- ~ l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- ~ l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- ~ la défense contre les inondations ;
- ~ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

ZOOM SUR LES ACTIONS

SEREINE

La CCMP travaille avec les intercommunalités limitrophes pour valider un plan d'actions décennal.

RUISSEAU DES ÉCHETS ET LES ORMES

Des études restent à conduire pour clarifier les actions à mener, en concertation avec les syndicats et associations présentes sur le plateau ainsi que la Métropole de Lyon sur lequel s'écoule la partie aval du ruisseau des Échets.

RHÔNE

Le canal de Miribel
Signataire d'un contrat territorial 2015-2020 pour la mise en œuvre du programme de restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe, la CCMP s'est engagée à de nombreux travaux sur le Rhône et le canal de Miribel.

Ainsi, 6,2 millions d'euros HT (dont 1,2 millions d'euros d'autofinancement) sont inscrits à son Plan Pluriannuel d'Investissements pour les travaux de :

- ~ restauration écologique des berges du canal de Miribel et de la végétation associée (appelée ripisylve) qui assurera le support du futur Anneau Bleu (voir La Communauté n°24) ;
- ~ recul des berges en rive gauche (côté Ile de Miribel-Jonage) ;
- ~ protection rapprochée de Thil contre les crues.

Pourquoi des travaux à Thil ?

La rive droite du Rhône, les habitations aux abords de l'île de Miribel-Jonage et en bordure du canal à Thil constituent un terrain particulièrement sensible et exposé aux

crues du Rhône en amont de la Métropole de Lyon, comme l'ont montré les débordements de janvier 2018.

Conformément aux préconisations des études préalables menées sur cette problématique, la CCMP mettra en œuvre d'ici fin 2020 un dispositif de protection rapprochée. Il reposera sur l'installation de merlons et de murets de 50 cm à 1 mètre de hauteur, construits en plusieurs tronçons sur quelques centaines de mètres le long de la route reliant Thil à Niévroz.

Coût total estimé : 1,5 M€ (frais d'études, maîtrise d'œuvre et travaux). Le Département de l'Ain et l'État sont des cofinanciers pressentis pour de tels ouvrages d'intérêt majeur. Les subventions attendues devraient atteindre 60 % du projet.



ÉCHELLE HAUTE



ÉCHELLE BASSE

MAI

450
SPECTATEURS

CLASSES DE
CE2 ET CM2

ENSEMBLE



220 PERSONNES

1^{ER} JUIN



RENDEZ-VOUS !

EN SAVOIR ⊕



sur l'AMD
Académie de Musique
et de Danse
Annabelle GASTOUD
anabelle.gastoud@
hotmail.fr
04 78 55 62 45



sur le Grand Parc
Damien
PROST-ROMAND
prostromand@
grand-parc.fr
04 78 80 56 20



**sur vos
commerçants**
avec l'ACA
Chahines BOUMYA
contact@aca-ccmp.fr

AOÛT

30 > 2

WOODSTOWER

Le Festival fête
ses 20 ans !

Renseignements sur
woodstower.com

SEPTEMBRE

SAMEDI ET DIMANCHE

15-16

JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

Programme disponible
en mairies, à la CCMP
et à l'Office du Tourisme.

JUIN / JUILLET

29 > 3

SWING SOUS
LES ÉTOILES

En savoir plus
sur la programmation
et la billetterie :

www.swing-sous-les-etoiles-miribel.com

SAMEDI

15

FÊTE
DE L'AUTOMNE

Le thème de l'eau est mis
à l'honneur.

Rendez-vous à L'Iloz,
Grand Parc.

OCTOBRE

SAMEDI ET DIMANCHE

13-14

JOURNÉES
NATIONALES
DU CARILLON

Avec Adrien Parret,
carillonneur.

Participation des élèves
des classes de piano
de l'AMD.

10 > 25

QUINZAINE
DU COMMERCE

En partenariat avec la CCI.

Découvrez et
redécouvrez vos
commerces de proximité
et participez au jeu-
concours organisé pour
l'occasion.



© Leo Calistri

NOVEMBRE

24

TROC TOUJOURS !

C'est bien connu, le meilleur déchet est celui
que l'on ne produit pas...

Tiens, ça tombe bien !

Pour mettre une pierre à l'édifice de la Semaine Européenne
de Réduction des Déchets, la CCMP organise une journée « troc »
le 24 novembre 2018 dans les locaux d'Artemis.

Un Ciné-débat et une disco-soupe viendront compléter l'événement.

À vos greniers !

INFOS PRATIQUES

Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 17 au 25 novembre

+ d'infos sur www.serd.ademe.fr

**THIERRY
DEGORCE**

**PDG
de Iserba**

Qualité
de vie(S)

POURQUOI CE LIEU ?

« Nous sommes installés dans notre nouveau siège depuis mars 2018, parmi les premiers heureux occupants de la ZAC des Malettes. »

ISERBA

- 1 000 salariés en France dont 90 à Beynost
- spécialiste de la maintenance immobilière dans le secteur du logement social
- 1,5 M€ de CA

Pourquoi la ZAC des Malettes ?

Nous avons déplacé notre siège social depuis Vaulx-en-Velin. Nous avons besoin de nous agrandir.

Pourquoi Beynost ?

Parce que nous avons trouvé ici le terrain idéal, et puisque c'est en quelque sorte notre quartier !

Nous sommes historiquement une entreprise familiale, créée en 1978 par Henri Degorce. Notre famille a toujours habité Miribel ou Neyron. Un retour ici était donc naturel. Nous y sommes bien.

Un choix d'affect et un positionnement stratégique pour vous...

Oui, au-delà de l'aspect personnel, tout était réuni ici : un terrain bien positionné, une ZAC dynamique qui va accueillir plus de 1 000 emplois. Un lieu proche du centre-ville, des commerces, des activités

sportives, des services pour les salariés.

Et surtout une zone en connexion directe avec l'autoroute, l'aéroport et la gare TGV de Saint-Exupéry.

Quel a été l'accueil de vos salariés sur ce nouveau site ?

Nous avons 90 personnes au siège. Leur réaction a été très positive. Que recherchent-ils finalement au quotidien ?

La proximité avec les commerces, avec une salle de sport. On a gagné aussi de la verdure. Les sportifs peuvent aller à la piscine, au tennis, même à pied.

On voit des personnes arriver en vélo. Ça n'était pas pensable avant.

Chacun a sans conteste gagné en qualité de vie. C'est même devenu un plus pour nos recrutements.

Au-delà, quelles synergies trouver entre une entreprise et son territoire ?

Nous travaillons avec des partenaires locaux quand il s'agit de restauration pour nos événements, d'hôtellerie, etc. Mais la vraie synergie peut être entre les entreprises de cette ZAC en partageant nos besoins pour trouver des solutions communes.

Par exemple sur le recrutement, les services : pourquoi pas une crèche, etc. Il serait intéressant d'imaginer des passerelles, tant pour le business que pour les services proposés à nos salariés. Le territoire est alors notre lien commun.

Le service DEVECO peut se faire le relais de ces besoins, pour imaginer des solutions qui servent à tous.